

Compte rendu de visite participative, le 10 octobre 2011 Chez Laurence et Joseph Fray à Villeneuve (01)

D'après la charte des AMAP, les rôles du réseau régional des AMAP sont :

- d'accompagner les AMAP dans leur choix de paysans,
- d'accompagner une démarche d'évolution vers le respect de la charte
- d'aider à l'évaluation du fonctionnement des AMAP.

Pour cela, Alliance PEC Rhône Alpes propose un **Système Participatif de Garantie (SPG)** qui permet de garantir l'éthique des AMAP **en s'appuyant sur les acteurs du réseau** (paysans et amapiens). Ce système prend la forme de **visites participatives**, chez les paysans et au sein des AMAP, permettant de s'approprier ensemble la charte des AMAP, de connaître les écarts éventuels des pratiques avec la charte, et de proposer un accompagnement vers son respect, pour assurer la pérennité des partenariats en AMAP.

Dans ce cadre, une visite a été réalisée le 10 octobre chez Laurence et Joseph Fray, avec l'AMAPapille qui souhaite démarrer un partenariat pour la viande bovine.

Cette visite a été réalisée avec des amapiennes de l'AMAP concernées : Mano Gassilloud, ...

D'une personne de l'AMAP de Fontaine, Pierre Genistet permettant le partage d'expérience sur le fonctionnement en AMAP.

Nous n'avons pu mobiliser un autre producteur en AMAP.

La visite a été animée par Rachel Rousselle, animatrice SPG à Alliance PEC Rhône Alpes.

Ce groupe, appelé « collectif éphémère », est chargé du bon déroulement de la démarche du SPG. Il est représentatif du mouvement des AMAP, avec des compétences et des approches complémentaires, afin que les discussions soient constructives.

Déroulement de la visite

I/ Description du système de production

II/ Pratiques agricoles

III/ Orientations agricoles

IV/ Engagement en AMAP et viabilité économique /vivabilité

V/ Evaluation de la ferme vis-à-vis de la charte

VI/ Contrat d'objectifs

Partie I : Description du système de production

Historique

1991 Joseph reprend l'exploitation familiale de 30 ha avec quelques vaches laitières et convertit le quota laitier en droits à produire vaches allaitantes. Il a alors 7 vaches allaitantes.

1997 L'exploitation s'agrandit progressivement (arrêt de ses oncles), il reprend les parcelles et les droits à produire - Construction d'une stabulation et d'un bâtiment de stockage.

2001 L'agrandissement n'est plus possible mais le système n'est pas viable. Il change de mode de vente (vente directe) et commence la conversion en agriculture biologique pour mieux valoriser leurs produits.

2004 Démarrage de l'atelier porcin, Il commence les marchés.

2007 Installation de Laurence comme conjointe collaboratrice, développement de la transformation et la vente directe de viande bovine et porcine. 47 droits à produire vaches allaitantes.

2011 Construction d'un laboratoire de transformation sur la ferme et agrandissement des bâtiments d'élevage.

Ferme

98 ha : (50% en propriété le reste en location)

50 ha en prairie

48 ha en céréales : la majorité en blé – triticale/pois – épeautre – orge

1 ha de tournesol pour faire de l'huile

2 ha de soja (pour alimentation des porcs)

45 vaches allaitantes (= les mères) de races charolaise et limousine

Cheptel de 160 têtes (en comptant toutes les bêtes mères + bêtes à l'engraissement)

7 truies – engraissement d'une cinquantaine de porcs/ans

6 vaches laitières (pour vendre les veaux de lait)

Main d'œuvre : Le couple

Un salarié pour travaux de ferme, un autre pour l'emballage avant la vente

Un bouché (prestation de service)

Productions - Débouchés

Vente directe sur 3 marchés (Villefranche, Jassand et Collonges en Mt d'Or), à la ferme :

en moyenne un ou 2-bovins par semaine, un porc/semaine
6 veaux de lait/an à 3 mois vendus au détail ou en cagette,

Vente à un chevillard : 3 à 4 vaches de réforme/an,

En fonction des années, un excédent de céréales peut être commercialisé.

Projets : Démarrer avec l'AMAP pour assurer un débouché stable. Augmenter l'atelier de porcs et de veaux de lait.

Partie II : Pratiques agricoles

Joseph et Laurence travaillent en agriculture biologique depuis 2001. Ils font partie du réseau des fermes de démonstration de Corabio (association des producteurs bio de Rhône-Alpes).

Cultures

Les sols sont de type limon battant. Joseph apporte de la chaux régulièrement pour ne pas avoir un pH trop bas (acide). Les sols acides sont moins favorables aux cultures.

Cultiver en bio nécessite de faire de longues rotations pour limiter la pression des mauvaises herbes et des maladies.

Par exemple Joseph implante une prairie pour 3 ans, ensuite fait 2 à 3 ans de céréales à paille sur cette même parcelle et ensuite fait du maïs.

Il fertilise avec du fumier de ferme qu'il épand sur la culture de maïs. Il rajoute parfois un engrais organique (farine de plume) l'année où il fait le blé.

Sur prairie il épand aussi du patenkali (amendement riche en potassium).

Elevage bovin

Race : charolaises et de plus en plus de Limousines (races à viande)

Troupeau : 45 mères, deux taureaux.

Une partie de la reproduction est faite par insémination artificielle pour améliorer la génétique. Le renouvellement du troupeau se fait en gardant des génisses.

Logement : Les vaches sont logées en stabulation libre, paillée, ouverte vers l'extérieur.

Le bâtiment est en train d'être agrandi.

Alimentation :

L'alimentation est totalement produite sur la ferme. Ils n'achètent que les minéraux.

L'alimentation principale est la pâture l'été et le foin et enrubannage l'hiver.

De la farine de céréale est donnée pour l'engraissement et pour les mères qui allaitent. La farine est faite avec les céréales de la ferme (stockage des céréales sur place en silo et moulin pour broyer).

Les protéines : Pour les vaches, il y a des légumineuses dans les fourrages (luzernes). (Pour les porcs, il incorpore du soja dans la farine.)

Soins sanitaires :

En agriculture biologique, 2 traitements par an sont autorisés sur les bêtes malades. Sur la ferme, il y a très peu d'intervention sur les animaux. Leurs conditions de vie (logement, pâturage, alimentation...) favorisent la prévention des maladies

Joseph utilise de l'homéopathie et la phytothérapie pour soigner ses bêtes : Il fait une cure d'huile de foie de morue permettant un drainage hépatique. Il vermifuge au changement de saison avec un mélange de plante.

Il fait un vermifuge chimique sur les broutards entre 10 mois et 1 an.

Transformation :

Les bêtes sont abattues à l'abattoir de Bourg en Bresse. Elles sont découpées et transformées sur la ferme depuis cet été. Avant ils louaient un atelier de transformation à un voisin mais cela revenait cher ; ils ont préféré investir dans un labo.

Pour les produits transformés, ils s'approvisionnent chez Arcadis (peu d'information sur l'origine des aliments achetés).

Partie III : orientation agricole

La ferme est certifiée en agriculture biologique. Leur objectif est de valoriser au mieux leur production pour ne pas s'agrandir d'avantage et vivre correctement de leur activité.

Partie IV : Engagement en Amap et viabilité économique /vivabilité

Le partenariat entre l'AMAPapille et Laurence et Joseph Fray est en train d'être discuté. Ce partenariat permettra aux producteurs d'avoir un volume important à livrer avec des quantités connues. Ils remplaceront un marché par une livraison à l'AMAP. En prévenant les clients du marché, ils ne devraient pas perdre de volume vendu. Cela permettra de diversifier les débouchés, ils en ont besoin car beaucoup d'investissement viennent d'être engagés sur la ferme.

Ils vont partir sur des colis de 5 kg, tous les 2 mois. En discussion avec l'AMAP, le contenu des colis sera adapté (steak haché ? colis variable d'une fois à l'autre ?). Le fonctionnement viendra au fil des distributions.

Le prix est pour l'instant de 12,5€/kg mais va être réévalué en janvier (13€/kg).

Partie V : Evaluation de la ferme vis-à-vis de la charte des AMAP:

	Charte	Pratiques	objectifs
PRATIQUES vers une agriculture paysanne et biologique	Partage des volumes de production / ferme à taille humaine	2 actifs et l'équivalent 1 temps plein salarié 98 ha et 3 ateliers d'élevage.	Dégager 2 revenus par la valorisation en direct, augmenter l'atelier porcs et veaux de lait
	Développement d'une biodiversité	Rotations longues et diversifiées – présence de haies	
	Entretien de la fertilité des sols	Rotations intégrant des prairies avec des légumineuses. Apport de fumier Apport d'engrais organique parfois sur blé Chaulage régulier	
	Production sans engrais ni pesticides chimiques de synthèses	Certification AB Un vermifuge chimique sur les brouards à 10 mois	
	Respect du bien être animal	Taille des ateliers favorable. Accès extérieur	Agrandissement du bâtiment des vaches
	Gestion de l'eau	Non abordé	
	Autonomie de l'agriculteur	Dans les choix : choix de la valorisation en direct, production en bio Technique : autonomie pour l'alimentation des élevages – valorisation des engrais de ferme Economique et financière : prêts importants liés à la construction du labo	Dégager 2 revenus
	Qualité des produits (gustatif sanitaire et environnementale)	Maîtrise de l'aliment (produit sur la ferme) Label AB Bons retours.	
SOLIDARITE EQUITE	Appui à l'Agriculture Paysanne locale et Solidarité et liens actifs avec les acteurs locaux	Réseau des fermes de démonstrations	
	Respect des normes sociales vis-à-vis des salariés	Non abordé	
	Définition d'un prix équitable	Prix calculé en fonction des coûts de revient	Les expliquer aux amapiens, notamment en cas d'évolution
PROXIMITE TRANSPARENCE	Transparence dans les actes d'achats, de production, de transformation et de vente des produits agricoles	Cette visite en témoigne.	Fournir le certificat AB aux AMAP comme garantie du respect du cahier des charges
	Proximité producteur / consommateur	Une trentaine de km des AMAP les plus éloignées	
	Pas de revente sans l'accord des consommateurs	OK	
	Formalisation de contrats		Contrats à formaliser dans l'AMAP Exemple à prendre à l'AMAP de Fontaine

Partie VI : Démarrer ou pérenniser le partenariat dans le respect de la charte des AMAP

Joseph et Laurence partagent et mettent en pratique de nombreuses valeurs de la charte des AMAP.

Le rôle des AMAP peut ici être essentiellement un soutien à la mise en place de l'atelier de transformation sur la ferme et une assurance de débouchés.

Contrat d'objectif pour s'inscrire dans la charte

Objectifs	Activités	Ressource
Contractualiser	Formaliser des contrats, pour les œufs, mais aussi pour la viande	<i>Alliance peut vous fournir des modèles de contrat</i>
Transparence	Fournir le certificat AB aux AMAP	
Transparence / pédagogie	Expliquer à chaque contrat les évolutions de prix	

L'objectif est que ce compte-rendu puisse servir aux débats dans votre AMAP ; vous pouvez même en annexer une synthèse à vos contrats.

La même démarche de rencontre pour discuter du fonctionnement au regard de la charte des AMAP peut également être proposée aux groupes AMAP.

Cette visite d'accompagnement est proposée par le réseau des AMAP. Nous vous incitons à adhérer et faire adhérer à Alliance PEC afin que nos initiatives puissent continuer à se développer et s'améliorer.

*Compte-rendu rédigé par **Rachel Rousselle** – Alliance PEC Rhône Alpes –
04 81 91 65 64 / 06 12 79 51 46 / rachel.rousselle@alliancepec-rhonealpes.org*